

Mobilité des professionnels dans Paris : la CCI Paris salue la création de 1.000 nouvelles places de livraison et l'ouverture de la carte PRO-Mobile aux entreprises de la grande couronne

Dans le prolongement des propositions qu'elle avait formulées lors des élections municipales « Nos paris pour Paris » et dans le cadre de la concertation engagée par la Ville de Paris lors des Etats Généraux du Stationnement, la CCI Paris a proposé en janvier dernier des mesures concrètes* pour faciliter la mobilité des professionnels dans la capitale et permettre une reprise rapide des activités dès la fin de la crise sanitaire.

Lors du Conseil de Paris du 6 juillet 2021, la Ville de Paris a retenu certaines des propositions mises en avant par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris :

- la création, en plus des 9.600 places de livraison existant déjà à Paris, de 1 000 nouvelles places de livraison ;
- l'ouverture de la carte PRO-Mobile, déjà accessible aux entreprises domiciliées à Paris et en petite couronne, aux entreprises de grande couronne. Ainsi, tous les professionnels mobiles exerçant dans la capitale et domiciliés dans l'ensemble des départements de l'Île-de-France pourront désormais stationner à un tarif préférentiel, 7 heures consécutives, sur tous les emplacements payants de surface à Paris.

« Je me réjouis de la mise en place de ces mesures qui faciliteront les livraisons mais aussi l'entrée dans Paris de tous les professionnels qui œuvrent chaque jour au développement économique de la capitale. La possibilité désormais offerte aux entreprises de grande couronne de bénéficier des mêmes conditions de stationnement que les entreprises de Paris et de petite couronne est une avancée importante. Je souhaite par ailleurs que les 1000 nouvelles aires de livraison soient une première étape vers le doublement des places réservées aux professionnels. » Dominique Restino, président de la CCI Paris

La Chambre de commerce et d'industrie de Paris demeure également attentive aux conditions de mise en place de la future zone à trafic limité du centre de Paris afin de préserver son fonctionnement économique et son accessibilité : professions autorisées, conditions de stationnement des clients, calendrier de mise en œuvre... Elle formulera prochainement des propositions.

**Information sur www.cci75.fr
[#NosparisPourParis](https://twitter.com/NosparisPourParis)**

Information presse : Virginie NAUD - Tél. 01 55 65 47 17 – vnaud@cci-paris-idf.fr

* **« Nos paris pour Paris »** : propositions de la CCI Paris dans le cadre des élections municipales – Janvier 2020
Les élus et membres associés de la CCI Paris, tous chefs d'entreprise et dirigeants, ont élaboré ces mesures concrètes en s'appuyant sur leurs expériences professionnelles et sur de nombreuses rencontres et auditions d'acteurs économiques.